



Sources de l'Orne
 communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

Date de convocation :
 9 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :
 42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LUBRUN Laurence, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. BAËLDE Jean-Pierre, BRUNEAU Daniel, CHATEL Jacques, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LELOUP Christian, LE CARVENNEC Eric, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, RENOUARD Eric, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SAUVAGET Jean-Paul, SIX Vincent, TAUPIN Jean-Marie, VINET Paul

Nombre de délégués présents :
 33

Nombre de votants :
 37

Excusés avec pouvoir : Mme LAMBERT Pamela (pouvoir donné à Mme LEMOINE Martine), Mme BIDAULT Martine (pouvoir donné à M. EGRET Fabrice), M. LEROY Michel (pouvoir donné à VINET Paul), M. ROBIEUX Christophe (pouvoir donné à M. MAACHI Mostefa)

VOIX POUR :
 37

Secrétaire de séance : Mme LUBRUN Laurence

VOIX CONTRE :
 0

Objet : Mission de maîtrise d'œuvre relative à l'éco-réhabilitation performante d'un bâti ancien à vocation de bureaux à Sées
Avenant n°2

ABSTENTIONS :
 0

Monsieur le Président expose les modifications introduites par l'avenant :

- 1- Modifications du projet avant le lancement du 2e appel d'offre sur l'ensemble des lots qui nécessite une modification des documents graphiques, du CCTP, de l'étude thermique.
- 2- Ce qui entraîne une augmentation du volume des travaux dont du temps supplémentaire de réunion, de rédaction des CR, et de la vérification des factures.
- 3- Mission complémentaire : établissement et suivi du Calendrier détaillé d'exécution (ce qui ne se substitue pas à un travail OPC), il s'agit de récupérer auprès des entreprises en phase préparatoire leur temps d'exécution pour établir le calendrier puis le mettre à jour en fonction de l'avancement tout au long du chantier

Le montant de l'avenant n°2 au marché s'élève à 5 250,00 € HT (6 300,00 € TTC) et porte le montant du marché à 30 440,00 € HT (36 528,00 € TTC).

Accusé de réception en préfecture
 061-200035111-20221215-DEL-2022-12-106-DE
 Date de télétransmission : 20/12/2022
 Date de réception préfecture : 20/12/2022

Monsieur le Président fait savoir que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 décembre 2022 a émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

- **ACCEPTE** la plus-value relative aux missions supplémentaires ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 au marché pour un montant de 5 250,00 € HT (6 300,00 € TTC)
- **PRECISE** que le montant du marché est porté à 30 440,00 € HT (36 528,00 € TTC)

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE

La secrétaire,
Laurence LUBRUN

